

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur des règlements URB 26-02-02 Modification au zonage, zone 43-Rid, rue Principale, URB 26-02-03 Agrandissement de la zone 8-H, URB 26-02-04 Abrogation annexe K, agriculture urbaine, les poulaillers

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Kevin Éthier-Turmaine, Directeur général et greffier trésorier, de la municipalité de Plaisance, que les règlements suivants a ont été adopté par le conseil municipal lors d'une séance tenue le 8 septembre 2026 :

- **Règlement numéro URB 26-02-02** Modification au zonage, zone 43-Rid, rue Principale
- **Règlement numéro URB 26-02-03** Agrandissement de la zone 8-H
- **Règlement numéro URB 26-02-04** Abrogation annexe K, agriculture urbaine, les poulaillers

QUE ce règlement a reçu le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Papineau en date du 27 octobre 2026.

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi, soit à la date de la présente publication de l'avis public.

QUE toute personne intéressée peut consulter le texte intégral de ce règlement au bureau municipal situé au 275, rue Principale durant les heures régulières de bureau.

Donné à Plaisance, ce 28ième jour du mois d'octobre 2026.



Kevin Éthier-Turmaine
Directeur général et greffier trésorier